

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001183-223

DATE : Le 4 novembre 2025

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE LUKASZ GRANOSIK, j.c.s.

PIERRE MADDEN
Demandeur

c.

NORDIA INC.
Défenderesse

JUGEMENT

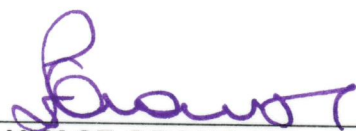
(avis de gestion, prolongation du délai de mise en état))

- [1] **CONSIDÉRANT** le jugement de cette Cour rendu le 18 mars 2024 accueillant la demande d'autorisation d'exercer une action collective dans ce dossier;
- [2] **CONSIDÉRANT** les avis diffusés aux membres du groupe le 25 mars 2025 les informant notamment de l'autorisation de l'action collective ainsi que du délai afin de s'exclure du groupe;
- [3] **CONSIDÉRANT** le décès du demandeur survenu en janvier 2025, dont les avocats du groupe et de la défenderesse ont été informés en avril 2025;
- [4] **CONSIDÉRANT** dès lors la demande des avocats du groupe d'obtenir la communication des adresses courriel des membres du groupe;

- [5] **CONSIDÉRANT** la nécessité d'informer les membres du groupe du décès du demandeur;
- [6] **CONSIDÉRANT** les délais encourus dans le présent dossier;
- [7] **CONSIDÉRANT** qu'il est opportun de prolonger le délai pour la mise en état du dossier au 4 septembre 2026;
- [8] **CONSIDÉRANT** que la défenderesse ne conteste pas *l'Avis de gestion et demande de prolongation du délai de la mise en état du dossier* et qu'elle a pris l'engagement de transmettre aux avocats du groupe les coordonnées postales, les numéros de téléphone et les adresses courriel des membres du groupe dans un délai de dix (10) jours du jugement;

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [9] **DONNE ACTE** de l'engagement de la défenderesse de transmettre aux avocats du groupe les coordonnées postales, les numéros de téléphone et les adresses courriel des membres du groupe dans un délai de dix (10) jours du présent jugement;
- [10] **PROLONGE** le délai pour la mise en état du présent dossier au 4 septembre 2026;
- [11] **LE TOUT** sans frais, vu l'absence de contestation.



LUKASZ GRANOSIK, J.C.S.

Me James Reza Nazem
Me François Goyette
Me Michael Barcet
Avocats du demandeur

Me Margaret Weltrowska
Me Ana-Maria Nicolau
DENTONS CANADA S.E.N.C.R.L.
Avocats de la défenderesse

Date d'audience: Sur dossier